PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

DREETS

Centre-Val de Loire

Rapport d'activité

2022

Protéger
Accompagner
Développer

Agir au bénéfice des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi, des consommateurs et des personnes vulnérables

Édito

2022 a été une année particulière pour le monde, la France et les français, la DREETS !
L'action de la DREETS est restée au cœur des enjeux des entreprises et de nos concitoyens :

- les protéger et les accompagner pour surmonter les conséquences économiques et sociales de la guerre en Ukraine, de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie,
- accueillir et assurer l'hébergement des déplacés ukrainiens,
- avec un taux de chômage historiquement bas, agir pour le plein emploi pour tous, notamment les jeunes et la réduction des tensions de recrutement rencontrées par les différents secteurs d'activités,
- accompagner les filières et les entreprises face aux défis de la transition écologique, numérique, technologique,
- veiller aux droits des salariés, notamment en matière de santé et de sécurité au travail et au développement du dialogue social,
- agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat.

Une implication remarquable de tous a permis aussi d'accompagner l'ensemble des acteurs dans leur capacité à résister aux différentes crises, à mettre en place des solutions pour s'adapter aux nouveaux enjeux.

Les actions réalisées en 2022 sont présentées dans ce rapport d'activité. Elles témoignent de l'engagement de ses 137 agents pour répondre aux 3 grandes missions de la DREETS : protéger, accompagner, assurer le développement économique et social du territoire.

PROTÉGER

- les personnes vulnérables : répondre à l'urgence des déplacés ukrainiens, favoriser l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées,
- les travailleurs : dans le cadre du nouveau plan régional santé au travail, diminuer le nombre d'accidents et améliorer les conditions de travail pour rendre les métiers plus attractifs,
- les consommateurs : contrôler les prix dans les secteurs les plus importants pour le pouvoir d'achat.

ACCOMPAGNER

- les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes avec le lancement du contrat emploi jeunes, les personnes en situation de handicap,
- les entreprises impactées par les hausses des prix des matières premières et énergétiques, et celles confrontées à des difficultés de recrutement ou mutations économiques.

DÉVELOPPER

- les compétences professionnelles en promouvant les aides à l'apprentissage et en soutenant la formation dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences,
- une économie régionale plus innovante et décarbonée, avec le plan d'investissement France 2030.

En 2023, la DREETS Centre-Val de Loire restera mobilisée au service de nos concitoyens et de nos entreprises.
Il s'agira de renforcer la résilience de l'économie régionale, de lutter contre les fraudes, de développer la prévention en matière de santé au travail, de mieux répondre aux besoins de compétences, d'assurer l'accès à l'emploi dans le cadre de France Travail, de concevoir la nouvelle génération des contrats de ville, les « Engagements quartiers 2030 », ou encore d'approfondir la lutte contre la pauvreté avec le futur Pacte des solidarités.

4 Axes stratégiques seront déployés dans la feuille de route de la DREETS en 2023-2024 :

- **Protéger les salariés, les consommateurs et les personnes vulnérables,**
- **Soutenir les publics en difficulté dans leur insertion sociale et professionnelle,**
- **Aller vers une société du plein emploi et des compétences,**
- **Soutenir les entreprises et les aider à s'adapter aux transitions.**

Il nous appartient collectivement de relever ces défis.

Anouk Lavaure

Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire

04 **MISSIONS, ORGANISATION, MOYENS, LOCALISATION**
Missions 04
Organisation, moyens, localisation 05

06 **FOCUS 2022 PROTECTION** 06

08 **PROTÉGER**
De la rue au logement : favoriser l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées 08
Soutien des publics en difficulté ou fragiles : favoriser leur insertion sociale et professionnelle 10
Protection des publics vulnérables : veiller sur les plus fragiles 12
Protection et information des salariés : prévenir les risques et améliorer les conditions de travail 13

15 **ACCOMPAGNER**
Une politique ciblée d'insertion professionnelle adaptée à des publics spécifiques 17
La lutte contre l'exclusion sur le marché du travail des publics les plus éloignés 21
Un accompagnement des entreprises en difficulté : soutenir les acteurs économiques 22

23 **DÉVELOPPER**
Une économie régionale plus innovante avec le plan d'investissement France 2030 23
Soutien aux entreprises : aider aux transitions 24
Comité de développement de l'emploi : réduire les tensions sur le recrutement au plus près des territoires 25
Une société du plein emploi et des compétences : développer ses compétences tout au long de son parcours professionnel 25
Placer les ressources humaines au cœur de la stratégie des entreprises : la Prestation Conseil RH 26
L'apprentissage : s'engager dans un dispositif gagnant-gagnant 26
Certification des diplômes : reconnaître les compétences dans le secteur paramédical et social 27
Service régional de contrôle de la formation professionnelle 28
Lutte contre les discriminations : promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes 28
Dialogue social en entreprise 29
FSE+ : Fonds social européen pour la réduction des écarts de développement et le renforcement de la cohésion économique et sociale 30

Liens utiles 31
Remerciements 31
Annexe 31

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est un service déconcentré régional de l'État commun aux ministères chargés de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités.

Elle met en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées et assure le pilotage, l'animation et la coordination des actions engagées, en lien avec les directions départementales interministérielles* concernées et les acteurs des territoires.

La DREETS est l'interlocutrice régionale économique et sociale des entreprises, des acteurs institutionnels et socio-économiques : chefs d'entreprise, partenaires sociaux et territoriaux, salariés, réseaux consulaires, collectivités territoriales, associations, établissements sociaux, organismes de formation, opérateurs, consommateurs.

**Les DDETS (Indre-et-Loire et Loiret) et DDETSPP (Cher, Eure-et-Loir, Indre et Loir-et-Cher) sont compétentes en matière de travail, d'entreprises, d'emploi, et de cohésion sociale. La DDETSPP se distingue par des compétences supplémentaires en matière de consommation, de concurrence, de répression des fraudes, de métrologie, de sécurité alimentaire, d'environnement, de santé et de bien-être animal.*

MISSIONS

Ses champs d'interventions concernent :

- **le développement** des filières et l'accompagnement des entreprises dans leurs transitions et la gestion de leurs ressources,
- **le soutien** aux entreprises en difficulté,
- **la politique** de développement d'accès et de retour à l'emploi, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle,
- **le contrôle et l'inspection** des établissements et services sociaux,
- **le contrôle du bon fonctionnement** des marchés et des relations commerciales, la protection des consommateurs,
- **les politiques de cohésion sociale**, protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, les discriminations et les inégalités territoriales (notamment aves les actions sociales et économiques de la politique de la ville),
- **le pilotage et l'animation** de la politique du travail et l'inspection du travail,
- **le contrôle** de la formation professionnelle,
- **la formation** et la certification des professions sociales et de santé paramédicales.

OBSERVER, ANALYSER ET ÉVALUER

La DREETS mobilise des moyens de statistiques et d'études afin d'éclairer la situation économique et sociale de la région, via diverses publications. Elle évalue les politiques publiques qu'elle conduit et peut ainsi mieux cibler l'action de l'État au regard des besoins de chaque territoire et de ses habitants

ORGANISATION, MOYENS, LOCALISATION

La DREETS est placée sous l'autorité du préfet de région, de la Direction générale du travail (DGT) pour le système d'inspection du travail et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour les missions visant au respect des règles de libre concurrence.

Elle regroupe 137 agents répartis en 4 pôles d'expertises travaillant en complémentarité et synergie :

- Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (C),
- Entreprise, Emploi et Compétences (2EC),
- Politique du Travail (T),
- Cohésion Sociale (CS),

auxquels s'ajoutent un Service Appui au Pilotage et à l'Animation Territoriale (SAPAT) composé des entités suivantes :

- Service Etudes Statistiques Evaluation (SESE),
- Service communication,
- Mission Modernisation et Suivi de la Performance (ModSP).

… et un Secrétariat Général : RH, Finances, Logistique et Informatique.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS 2022

137
agents DREETS

546,5 M€
pour les politiques publiques

La DREETS est localisée sur 3 sites à Orléans

DIRECTION
2EC, T, SG, SAPAT

12, place de l'Étape
ORLÉANS

PÔLE C

6, rue de la Manufacture
ORLÉANS

PÔLE CS

131, rue du Faubourg Bannier
ORLÉANS

Pour en savoir + https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/

FOCUS 2022
PROTECTION

Le défi de l'hébergement et du logement des réfugiés ukrainiens

Plus de 3800 ressortissants ukrainiens ont été accueillis en région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif national de solidarité.

La priorité a consisté à héberger ces ménages fuyant les conflits armés qui se sont vu octroyer la protection temporaire de l'Union européenne.

La solution privilégiée a été leur orientation et leur accompagnement vers des dispositifs adaptés à leur situation (hébergement-logement) pris en charge par des opérateurs associatifs financés par la DREETS.

La préservation du pouvoir d'achat

Avec la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, les consommateurs ont été conduits à arbitrer et à limiter leurs dépenses et leur consommation.

Les agents de la DGCCRF ont contrôlé la décomposition des prix et les marges des produits impactant le plus, le pouvoir d'achat.

Le soutien aux entreprises françaises impactées par la guerre en Ukraine

Pour faire face aux difficultés conjoncturelles liées aux impacts économiques immédiats de la guerre en Ukraine, le gouvernement a mis en place un plan de résilience économique et sociale intégrant diverses mesures pour aider les entreprises que la DREETS a déployées sur la région.

La mission du Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés d'entreprises (CRP) Centre-Val de Loire a accompagné 238 entreprises en 2022 (contre 136 en 2021).

Contrôle des pompes à essence

L'opération nationale de contrôle de 2022 visait les pompes à essence.

D'août à octobre 2022, 10 % des stations-service de la région Centre-Val de Loire ont fait l'objet de contrôles tant administratifs (validité des vérifications périodiques, intégrité des équipements), que métrologiques (contrôle du volume délivré par la pompe, enregistrement des transactions).

96 % des stations contrôlées étaient conformes. Les anomalies constatées n'ont pas remis en question les quantités délivrées.

La lutte contre les accidents du travail graves et mortels (ATGM)

407 enquêtes pour accidents du travail (accidents du travail graves ou mortels) ont été effectuées en 2022 par les agents de contrôle de l'inspection du travail.

Après une baisse régulière des accidents du travail, nous atteignons depuis 2010 un plafond de verre avec un niveau encore trop important d'accidents en Centre-Val de Loire : 1 mort tous les 15 jours, 1 AT avec séquelle grave par jour travaillé et 85 accidents par jour travaillé.

Le système d'inspection du travail est engagé dans le plan national pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025 lancé le 14 mars 2022.

PROTÉGER

DE LA RUE AU LOGEMENT : FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI OU MAL LOGÉES

La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées vise à permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence la plus adaptée aux besoins. Le service public « de la rue au logement » articule tous les acteurs de la chaîne de l'hébergement et du logement, pour mettre pleinement en œuvre la stratégie nationale du « Logement d'abord » sur l'ensemble du territoire (Plan quinquennal 2018-2022).

Accéder au logement et retrouver son autonomie

Le dispositif **« Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI)** est destiné aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Il repose sur 3 piliers :

1) Veille Sociale

- **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) :** coordinateur des solutions apportées à l'échelle de chacun des 6 départements de la région,
- **115 :** n° d'urgence gratuit permettant aux personnes sans abri de solliciter une place d'hébergement d'urgence (HU),
- **SAMU social :** aller vers les personnes et rechercher des solutions d'hébergement d'urgence (HU), favoriser la sortie d'urgence en lien avec les partenaires de l'insertion ; « Les personnes restent libres de leurs décisions »,
- **Accueil de jour :** lieu offrant des prestations d'aide alimentaire, d'hygiène, de domiciliation.

2) Hébergement

Accueillir, héberger et accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale et/ou des publics vulnérables.

- **Dispositif généraliste d'hébergement et de nuitées hôtelières :** centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et centres d'hébergement d'urgence (CHU),
- **Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés :** centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), centres provisoires d'hébergement (CPH).

3) Logement adapté/accompagné

Logements autonomes, abordables et adaptés qui permettent aux personnes logées d'être accompagnées selon leurs besoins.

- **Pensions de famille et résidences accueil :** offre alternative de logement, sans limitation de durée, qui combine espaces privatifs et vie collective,
- **Intermédiation locative (IML) :** permet de sécuriser la relation entre le locataire et le propriétaire du parc privé et encourage ce dernier à louer son logement à des personnes en difficulté.

61 M€ DÉDIÉS À L'ACCUEIL HÉBERGEMENT INSERTION

HÉBERGEMENT

- Hébergement généraliste

Urgence : **2 007 places**

Hôtel : **336 places**

CHRS : **1 294 places**

- Hébergement des réfugiés (CPH)

331 places

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

- Pension de famille/résidence accueil :

983 places

- Intermédiation locative : **1 449 places**

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

206 places dédiées

Ces places doivent pouvoir bénéficier en priorité aux **femmes victimes de violences conjugales ayant besoin d'une mise en sécurité en urgence et/ou d'un hébergement d'insertion** leur permettant de s'inscrire dans un parcours vers le logement.

SOUTIEN DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ OU FRAGILES : FAVORISER LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers urbains défavorisés

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les autres territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers qui connaissent des taux de chômage et de décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs.

Le Centre-Val de Loire compte **19 contrats de villes.** Conclus entre les différents partenaires présents sur les territoires, ils constituent un document de référence qui répertorie l'ensemble des actions initiées sur les 52 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la région.
https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/carte_interactive_v5.pdf

Ils organisent les actions autour de grandes orientations thématiques telles que : cohésion sociale, cadre de vie, développement économique et accès à l'emploi, valeurs de la République et citoyenneté…

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DES QPV

19 contrats de villes conclus en Centre-Val de Loire

Plus de 10,6 M€ consacrés à cette politique en 2022 sur la région Centre-Val de Loire.

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Dans le cadre du déploiement régional du **plan de formation "Valeurs de la République et laïcité",** le service politique de la ville de la DREETS a mis en place une **plate-forme d'échanges et de ressources à destination du réseau des formateurs de ce dispositif,** et plus globalement de tous les acteurs concernés par cette thématique.
https://reseaulaicite-cvl.fr/

La formation « Valeurs de la République et laïcité » permet aux acteurs de terrain de mieux appréhender le principe de laïcité et de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer dans l'exercice de leurs métiers.

3 VIDÉOS POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Le service Politique de la ville de la DREETS a mobilisé l'agence de communication audiovisuelle « ARC » hébergée et soutenue par le CRIJ (Centre régional d'information jeunesse) pour créer **3 capsules vidéo présentant des dispositifs individualisés d'accès à l'emploi des jeunes « Emplois francs - Accompagnement intensif jeune (AIJ) – Apprentissage »** et notamment ceux domiciliés en QPV.

Les 3 salariés de l'agence (âgés de moins de 30 ans) ont eux-mêmes bénéficié de ces dispositifs avant de créer leur propre entreprise.
https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/3-nouvelles-videos-sur-les-dispositifs-individualises-d-acces-a-l-emploi-des

FORMATION VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ (VRL)

40 formations déployées et
419 personnes formées en 2022
3076 personnes formées depuis 2015

Renforcer l'accès au droit et lutter contre la pauvreté

La lutte contre le non-recours et l'accès aux droits et aux services sociaux constituent un des axes stratégiques des politiques de prévention et de réduction de la pauvreté. La DREETS contribue au déploiement dans la région de la stratégie de lutte contre la pauvreté pilotée par la commissaire placée auprès de la Préfète de région.

Dispositif de lutte contre la précarité alimentaire lié à des situations de pauvreté ou d'exclusion sociale, l'aide alimentaire consiste en la mise à disposition de produits aux personnes les plus démunies (gratuitement ou contre une participation symbolique). **En 2022, plus de 675 K€ ont été octroyés dans ce cadre aux opérateurs associatifs.**

Points conseil budget (PCB) : ces 26 lieux d'accueil gratuits labellisés par l'État permettent de lutter contre la précarité et le surendettement. Le socle de cette politique, visant

à l'émancipation sociale et à la limitation des effets de reproduction de la pauvreté, repose en outre sur la contractualisation entre l'État et les territoires (régions, départements et métropoles).

Une attention soutenue à la situation des enfants a permis de consacrer plus de de 4 M€ à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Ces crédits sont dédiés au financement **des conventions tripartites entre les Agences régionales de santé (antennes locales), l'État (DREETS) et les Conseils départementaux.**

Le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté et le pôle cohésion sociale de la DREETS ont joué un rôle prépondérant dans le soutien financier apporté aux opérateurs (culture, enfance, aide alimentaire, éducation…). Ils ont continué en lien avec les représentants des usagers et les fédérations d'acteurs sociaux de :

- faire émerger et déployer des actions innovantes : mobilités solidaires, lutte contre l'illectronisme…,
- soutenir les départements dans la promotion, la mise en œuvre et l'évaluation des contractualisations,
- promouvoir une approche interministérielle sur l'accès aux droits, notamment celui de l'accès à la santé,
- déployer de manière coordonnée et avec les autres pôles de la DREETS les orientations nationales.

PROTECTION DES PUBLICS VULNÉRABLES : VEILLER SUR LES PLUS FRAGILES

Protéger les majeurs vulnérables

Lorsqu'une personne majeure est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération qui empêche l'expression de sa volonté, le juge peut ordonner une mesure de protection juridique.

La DREETS finance 3 mesures de protection juridique : sauvegarde de justice (protection légère et temporaire), curatelle (protection plus complète que la sauvegarde de justice) et tutelle (protection la plus protectrice).

La DREETS anime, pilote et évalue la politique régionale de la protection des personnes vulnérables bénéficiant d'une mesure de protection juridique. Dans ce cadre, elle élabore, tous les 5 ans, le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales. Son renouvellement en 2022 vise à maintenir une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire régional (population régionale stable et vieillissante).

En 2022, **34,5 millions d'euros** (dotation régionale DREETS) ont été dévolus aux 20 services mandataires tutélaires (établissements sociaux) et aux 110 mandataires individuels (agréés par le préfet de Département) afin **d'accompagner, conseiller, assister ou représenter 22 330 personnes protégées.**

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

22 330 majeurs protégés

34,5 millions d'euros

Contrôler les dispositifs sociaux

Il s'agit de vérifier si les règles juridiques et administratives sont bien appliquées et que les conditions d'organisation et de fonctionnement d'une structure ne compromettent pas la santé, la sécurité, le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge dans le cadre d'une action sociale ou médico-sociale.

Dans cet objectif de protection, la DREETS procède à des contrôles des structures (établissements sociaux autorisés) prenant en charge des publics et des actions subventionnées (hébergement d'urgence, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, réussite éducative et adulte relais, points conseils budget…)

En 2022, 94 contrôles ont été diligentés par les DDETS et DDETS/PP **dont 47 avec un appui direct de la DREETS.**

PROTECTION ET INFORMATION DES SALARIÉS : PRÉVENIR LES RISQUES ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

À travers ses interventions, l'inspection du travail veille à l'application effective du droit du travail dans les entreprises, concourt à mieux prévenir les risques professionnels, favorise l'instauration d'un dialogue social de qualité et suit avec attention l'évolution des relations de travail.

Les grandes orientations du plan national 2020-2022 du Système d'Inspection du Travail s'articulent autour de **4 axes : santé et sécurité au travail, contrôle de la légalité de la prestation de service internationale (PSI), lutte contre le travail illégal (LTI), égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

ACTIVITÉ DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN 2022

7 341 interventions concernant **4 326 entreprises**, totalisant plus de **215 400 salariés**

81 % des interventions ont détecté au moins une infraction

51 % des interventions ont fait l'objet d'un rappel à la loi

Promouvoir la santé et la sécurité au travail

Le 16 septembre s'est tenu le **1er forum régional Santé au travail organisé par la DREETS,** en lien avec les partenaires, à la faculté de droit, économie et de gestion d'Orléans. Ce forum a été introduit par Madame la Préfète de Région.

Avec **450 participants** (20 % d'employeurs, 23 % de salariés non-membres du conseil économique et social (CSE), 15 % de salariés membres de CSE, 30 % de préventeurs et services de santé au travail, 5 % d'étudiants), ce forum fut un succès.

A travers des tables rondes, ateliers et conférences-débat, les participants ont pu mieux appréhender les évolutions récentes du **cadre réglementaire** (loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, entrée en vigueur le 1er avril 2022), découvrir des bonnes pratiques de prévention déployées en entreprise et dialoguer avec les organismes préventeurs qui accompagnent au quotidien employeurs et élus du personnel dans la promotion de la santé et de la sécurité au travail.

LE LANCEMENT DU QUATRIÈME PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL (PRST4)

Le lancement officiel du PRST4 s'est déroulé lors du forum. **Co-construit avec les partenaires sociaux et les organismes de prévention**, le 4ème plan régional de santé au travail (PRST4) de la région Centre-Val de Loire a été validé officiellement par le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) le 30 mars 2022.

20 actions seront mises en œuvre jusqu'en 2025 en faveur de la santé au travail, en s'appuyant sur le développement de la culture de prévention et le renforcement de la prévention primaire.

Composé d'un axe transversal de lutte contre les accidents du travail graves et mortels, le plan régional 2022–2025 comporte 3 grands axes stratégiques :

- **le développement d'une culture de la prévention** primaire comme clé de voûte de la santé au travail, avec des actions notamment contre les risques professionnels prioritaires (risque chimique dont CMR, amiante…),
- **le renforcement de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)** et le maintien en emploi,
- **une approche partagée de la santé :** santé au travail, santé publique et santé environnement.

Le plan cible particulièrement les TPE/PME, les jeunes, intérimaires et salariés vulnérables.

Pour en savoir plus :
https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Plan-regional-sante-travail-2021-2025

Inspection médicale du travail

- **Animation et suivi des 7 services de prévention et de santé au travail** avec un point majeur relatif à la mise en œuvre de la loi du 2 Août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.
- Suivi des **2 études portant sur le suivi médical des intérimaires et la prévention de la désinsertion professionnelle.**

Lutter contre le travail illégal

En matière de **prestations de service internationales (PSI)**, le rôle du service de la DREETS dédié à la **lutte contre le travail illégal** (Unité Régionale d'Appui et de Contrôle du Travail Illégal, **URACTI**) est de vérifier, notamment dans les secteurs d'activité faisant le plus appel au détachement de salariés étrangers issus de l'Union Européenne, que les droits fondamentaux de ces salariés soient bien respectés (rémunération, durée du travail, hébergement) et que les procédures de détachement soient bien appliquées et ne donnent pas lieu à des fraudes.

L'URACTI contrôle en priorité les principales entreprises de travail temporaire (ETT) étrangères ainsi que **les donneurs d'ordre récurrents** ayant recours à la PSI. L'objectif est de garantir une rémunération conforme à la réglementation française, un hébergement digne, le respect de la durée du travail et de sanctionner la fraude à l'établissement.

Appliquer des sanctions

Lorsque des **infractions ou manquements au code du travail** sont constatées, des procès-verbaux ou des sanctions administratives peuvent être mis en œuvre.

SANCTIONS EN 2022

81 procès-verbaux de l'inspection du travail

94 décisions d'amendes administratives notifiées, pour un montant total de **959 000 €**

Décisions concernant les salariés protégés dans le cadre de leurs mandats

La rupture du contrat de travail des salariés « protégés », essentiellement des représentants du personnel*, à l'initiative de l'employeur nécessite l'autorisation de l'inspection travail (IT). La décision administrative de l'IT peut faire l'objet d'un recours :

- devant le ministre du Travail, c'est un recours hiérarchique,
- devant le juge administratif, c'est un recours contentieux.

Les recours sont instruits par le service « relations du travail et contentieux » du Pôle T. Le taux de contestation reste peu élevé avec 5 % de recours (traités en 2022 sur les décisions 2021).

(*) Liste complète des salariés protégés : art. L2411-1 du code du travail - Protection issue de la convention N°135 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). (**) Mode de rupture par consentement mutuel des parties.

Contribuer à l'accès au droit et à l'information des salariés

Les 6 services départementaux de renseignement en droit du travail informent et conseillent gratuitement les salariés et les employeurs sur la réglementation du travail.

En 2022, **53 150 questions ont été traitées.** 78 % concernent les règles du contrat de travail (rupture, durée du travail et congés, salaire, conditions d'embauche…).

PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS : VEILLER À L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES ET AU RESPECT DE LA CONCURRENCE

L'action du Pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) de la DREETS a été en partie structurée par le programme national d'enquêtes de la DGCCRF qui fixe **2 axes prioritaires :**

- s'inscrire dans les objectifs du plan stratégique 2020-2025 en orientant l'activité de contrôle vers la **recherche des fraudes les plus dommageables pour l'économie** et causant des préjudices très graves aux consommateurs,
- contrôler de manière soutenue les **opérateurs et professionnels impliqués dans la mise en œuvre du plan de relance** (1/3 des contrôles axés sur des actions « France Relance »).

Veiller à la loyauté des relations entre entreprises

Le service enquête de concurrence a pour objectif de garantir un cadre favorable à une concurrence loyale et ouverte, indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

Les enquêteurs recherchent les ententes anticoncurrentielles et les abus de position dominante qui entravent le bon fonctionnement des marchés, y compris dans le cadre de la commande publique.

Dans le cadre du volet 2 (souveraineté et compétitivité) du plan de relance, la DREETS a contrôlé 72 entreprises pour vérifier qu'elles respectaient bien les délais de paiement auprès de leurs fournisseurs.

ACTIVITÉ ENQUÊTE/ CONTRÔLE EN 2022

72 contrôles avec **50 % de suites** répressives ou correctives

363 000 € d'amendes administratives

Depuis la crise du COVID, ces contrôles concernent en priorité les délais de paiement interprofessionnels des entreprises ayant bénéficié d'un Prêt Garanti par l'État (PGE).

Sur les 72 contrôles effectués, la moitié ont donné lieu à des suites répressives ou correctives :

- **17 avertissements** portant sur une ou plusieurs actions de contrôle (délais de paiement et/ou facturation),
- **11 suites correctives** avec injonction (de modifier la facturation ou les délais clients),
- **23 suites répressives** en amendes administratives.

363 000 € d'amendes administratives ont été notifiées.

Suivre la commande publique

Le Pôle C (Concurrence et consommation) vérifie la conformité des passations de marchés publics dans les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret (conventions de mutualisation avec les deux DDETS-PP).

Les contrôles 2022 ont concerné les marchés de la région liés au plan de relance : grands projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Au niveau des marchés locaux, les axes d'enquête ont notamment porté sur les réseaux d'assainissement et les marchés d'études des chambres agricoles.

Proposer une offre de service aux enquêteurs de terrain

Le service du pilotage apporte un appui aux agents de contrôle intervenant en DDETS-PP pour améliorer l'effectivité du PNE (programme national d'enquêtes) dans les territoires. Cet appui concerne l'analyse de risques, le recueil de signaux faibles, le ciblage et le suivi de l'activité.

PROTECTION DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DE LA NATION

Au sein du pôle 2EC, l'une des missions du service économique de l'État en région (SEER) est d'aider les acteurs de l'économie à protéger leur entité, leur capacité d'innovation et de production, d'intérêts hostiles, concurrents ou d'États étrangers.

Le délégué régional du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE, service à compétence nationale de la direction générale des entreprises) contribue à l'action de l'État en région en ce domaine. Il s'agit d'identifier les acteurs à protéger, ainsi que les menaces – capitalistiques, informationnelles, cybernétiques, …- qui peuvent peser sur eux. Des actions de prévention et, si la menace se concrétise, de remédiation, sont alors engagées. Le délégué régional est aussi chargé de mission de sécurité économique auprès de la préfecture de région, contribuant ainsi à la coordination et à la mise en œuvre de cette politique.

ACCOMPAGNER

UNE POLITIQUE CIBLÉE D'INSERTION PROFESSIONNELLE ADAPTÉE À DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Insertion des jeunes

ZOOM SUR

Contrat d'Engagement Jeune : un coaching intensif pour accompagner les jeunes sans emploi ni formation

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) vise à favoriser l'accès à l'emploi durable. Il s'adresse aux jeunes de **16 à 25 ans révolus** (ou jusqu'à 30 ans en cas reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont ni étudiants, ni en formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Lancé le 1er mars 2022, le CEJ **propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif** avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes.

Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

En 2022, **10 444 jeunes** sont entrés en CEJ dont 1 652 habitaient un quartier de la politique de la ville (QPV)) et 446 étaient en situation de handicap.

Pour compléter l'offre, un appel à projet CEJ **« Jeunes en rupture »** a été lancé le 6 mai en Centre-Val de Loire. Ce dispositif a vocation à répondre à l'ensemble des freins rencontrés par les « jeunes les plus en difficultés ».

L'objectif est de repérer, **mobiliser et accompagner les jeunes en rupture de façon globale et articulée avec les Missions Locales** afin de les inscrire dans la logique du CEJ et de son parcours intensif vers l'insertion durable : 3 projets ont été retenus et sont localisés dans le Cher, l'Indre-et-Loire et le Loiret.

MISSIONS LOCALES

Les 20 Missions Locales de la région sont intervenues en 2022 auprès de 39 823 jeunes (moins de 26 ans) pour les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Elles répondent à l'ensemble de leurs difficultés : formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès aux droits, à la culture et aux loisirs. La DREETS, principal financeur des Missions Locales, a subventionné le fonctionnement du réseau en 2022 pour un montant de 20,7 M€.

ÉCOLES DE LA 2ème CHANCE

Les deux Écoles de la 2ème Chance (E2C) de la région, à Tours (avec une antenne à Blois) et Orléans, ont pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire. Elles mettent en œuvre un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation. **397 jeunes ont été accompagnés en 2022 pour un financement de 480 K€.**

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN 2022

39 823 jeunes accompagnés vers l'emploi (dont **14 198 accueillis pour la 1ère fois en 2022)**

3,4 M€ d'allocations versées aux jeunes

5 658 accès à une formation

Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

L'insertion des personnes en situation de handicap est une priorité car au-delà de l'enjeu sociétal, il existe encore des inégalités importantes d'accès à l'emploi. La situation observée de tension sur le marché du travail doit être une belle opportunité pour les entreprises de s'orienter vers ce public, afin de répondre à leurs difficultés de recrutement.

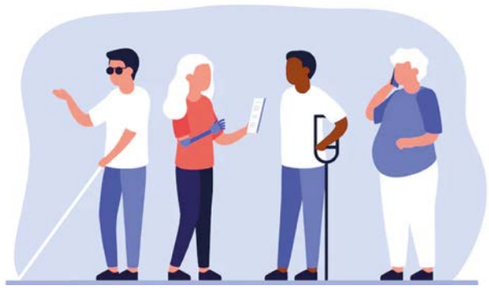

PLAN RÉGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (PRITH)

Il a pour objectif de **renforcer la coordination** entre les professionnels œuvrant pour une **meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.**

Ce plan d'actions est composé de **25 projets** dont :

- **lancement du réseau handicap maintien :** => espace de partage et de coordination sur la thématique emploi et maintien dans l'emploi : 2 réunions en 2022 avec une cinquantaine de participants,
- **semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées** : + de 90 actions recensées sur l'ensemble de la région,
- **signature* de la Convention multi-partenariale « Atouts pour tous »** qui vise à faciliter les passerelles vers l'enseignement supérieur, ainsi que l'accès à l'emploi des étudiants en situation de handicap.

*(*Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) figure parmi les signataires aux côtés, notamment, de l'Académie d'Orléans-Tours, des Universités d'Orléans et de Tours, de l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), du Centre national des arts et métiers (CNAM), de l'institut national des sciences appliquées (INSA) , du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou encore de la Caisse d'Epargne).*

ENTREPRISES ADAPTÉES : ACCÉDER À UN TREMPLIN VERS L'INSERTION EN MILIEU ORDINAIRE

Entreprise à part entière, l'entreprise adaptée (EA) emploie des personnes reconnues comme travailleurs handicapés, leur permettant d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leur handicap. Elle a aussi pour vocation de faciliter l'accès de ses salariés à des postes de travail en milieu ordinaire.

En 2022, 36 structures ont été conventionnées dont 26 habilitées pour l'expérimentation CDD « Tremplin* ». La DREETS a soutenu les entreprises adaptées en leur versant 27,4M€ pour le financement de 2067 ETP (équivalents temps plein).

Cette année a également eu lieu l**e déploiement d'une EA en milieu pénitentiaire** : l'APAJH 36 développe une activité de recyclage de masques chirurgicaux et d'objets en plastiques ainsi que de fabrication d'objets en bois au sein du centre pénitentiaire de Châteauroux.

*(*Le CDD-tremplin d'une durée de 4 mois à 24 mois permet un parcours d'accompagnement individualisé d'un travailleur en situation de handicap, afin de préparer et faciliter sa transition professionnelle vers un employeur privé ou public).*

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ : OBTENIR ET GARDER UN EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour aider les personnes en situation de handicap à obtenir et garder un emploi en milieu ordinaire de travail. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.

- Financement de l'emploi accompagné par l'État, l'Agefiph et le FIPHFP à hauteur de 31,9M€ (+220% par rapport à 2021).
- Objectif atteint de 312 personnes accompagnées en Centre-Val de Loire en 2022.

L'insertion sociale et professionnelle des réfugiés

Parce qu'ils rencontrent souvent de grandes difficultés dans l'accès au marché du travail et dans l'évaluation et la reconnaissance de leurs connaissances, les réfugiés (bénéficiaires de la protection internationale ou de la protection subsidiaire) font partie intégrante des publics visés par le Plan national d'Investissement dans les Compétences (PIC).

L'insertion des réfugiés ne se limite pas à l'insertion dans l'emploi, mais également à la levée de tous les freins périphériques (garde d'enfants, accès aux soins…) afin d'assurer une **insertion à la fois sociale et professionnelle.**

En 2022 les actions du service « intégration des réfugiés » de la DREETS se sont articulées autour des priorités suivantes :

- **accompagnement vers l'emploi,** en particulier pour un public de moins de 25 ans, en grande majorité sans ressource, et pour les femmes étrangères primo-arrivantes qui rencontrent également des difficultés d'intégration accrues avec un taux de chômage de 30% et une participation moindre au monde du travail et à la vie sociale,
- **déploiement du programme AGIR sur le Loir-et-Cher et le Loiret :** ce programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés s'adresse aux nouveaux signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ; il leur propose un parcours à la fois vers l'emploi et vers le logement,
- **déploiement des Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) :** signature en fin d'année d'un CTAI avec le Conseil Régional ; ce contrat a pour vocation de proposer des formations inclusives « sur mesure » pour répondre aux besoins en main d'œuvre des territoires.

L'année 2022 a également été marquée par **l'arrivée des bénéficiaires de la protection temporaire** à la suite du conflit en Ukraine. Bien que n'ayant pas le statut de réfugiés, les actions déployées leur ont été accessibles : **hébergement, accompagnement vers l'emploi, ouverture de droits, apprentissage linguistique**…

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS

Les contrats aidés

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est un contrat de travail conclu entre un employeur qui va percevoir une aide financière et un salarié qui va bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle (formation et accompagnement professionnel).

Il a pour objectif de permettre à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer professionnellement et de bénéficier d'une aide de l'État.

Ce dispositif repose sur un triptyque emploi, formation, accompagnement**. 3 829 contrats aidés ont été signés en 2022 dont 2 265 dédiés aux jeunes (59 %).**

LES EMPLOIS FRANCS

1089 emplois francs ont été conclus en 2022. Ce dispositif **permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).**

Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) : résoudre les problèmes de recrutement

Les GEIQ regroupent des entreprises qui recrutent des personnes en difficulté d'accès à l'emploi par le biais de l'alternance, permettant l'acquisition d'une qualification reconnue et un suivi social et professionnel. C'est une solution pour répondre aux difficultés de recrutement tout en facilitant l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

En 2022, les **10 GEIQ de la région ont perçu 324 aides forfaitaires** pour assurer cet accompagnement personnalisé vers l'emploi pour un montant total de 404 962€.
De plus, l'Appel à Manifestation d'Intérêts lancé par la DREETS en janvier 2022 à destination des groupements d'employeurs a permis d'accompagner 9 d'entre eux dans leur développement ou la création de nouveaux groupements d'employeurs avec l'**attribution de 291 979 €.**

Insertion par l'Activité Économique : un tremplin pour accéder à un emploi

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) permet aux personnes ne pouvant pas accéder à un emploi dans les conditions habituelles du marché en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé au sein d'une structure adaptée.

En 2022, 165 structures de l'IAE sont conventionnées par la DREETS : 36 entreprises d'insertion, 18 entreprises de travail temporaire d'insertion, 40 associations intermédiaires, 69 ateliers ou chantiers d'insertion et 2 entreprises d'insertion par le travail indépendant.

L'État a consacré 38 M€ pour le financement de 3 066 équivalents temps plein (ETP) concernant 10 638 personnes physiques. L'année 2022 a également vu le déploiement d'une structure en milieu pénitentiaire : l'association SAS formation a implanté un atelier et chantier d'insertion (ACI) sur une activité « boulangerie » au sein du centre de détention de Châteaudun (avec du pain produit par des détenus).

UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

La DREETS et les DDETS/PP sont des interlocutrices privilégiées des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles ou structurelles. Elles apportent un **premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées** et contribuent avec l'ensemble des partenaires concernés à la préservation de l'activité et des emplois en orientant vers les bons dispositifs d'aide et les bons interlocuteurs.

Au sein de la DREETS, **le Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés d'entreprises (CRP)** est chargé d'accompagner, en lien avec les DDETS/PP, les entreprises en difficulté, notamment les entreprises industrielles de 50 à 400 salariés.

L'année 2022 a été marquée par le renforcement de l'accompagnement des entreprises rencontrant des difficultés liées aux conséquences de la guerre eu Ukraine : problème d'approvisionnement et hausse du prix des matières premières, hausse du coût de l'énergie. La mission CRP Centre-Val de Loire a ainsi accompagné 238 entreprises en 2022 contre 136 en 2021.

Le logiciel de veille dit **« Signaux Faibles »** traite les données de la statistique publique relatives aux entreprises dans le but de détecter le risque de défaillance de ces entreprises de 12 à 18 mois. Cet outil prédictif a permis au Service économique de l'état en région (SEER) d'identifier (depuis sa création en 2021) 250 entreprises en fragilité. Identifier le plus en amont possible les difficultés des entreprises permet de les accompagner via des actions appropriées.

Le dispositif d'**« activité partielle »** qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge par l'État tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés, est en net recul en 2022, du fait de l'amélioration de la situation sanitaire : L'enveloppe dédiée s'est élevée à 20 M€ en 2022 contre 260 M€ en 2021.

Le dispositif « **Transitions Collectives »** (Transco) s'adresse aux **salariés dont l'emploi est fragilisé et qui souhaitent se reconvertir vers un emploi porteur au niveau local.** L'objectif est d'éviter des licenciements en organisant une reconversion vers un autre métier en demande. Pour les employeurs, il s'agit d'anticiper les mutations économiques de leur secteur pour faire face aux difficultés à court et moyen terme et à l'évolution de leur modèle économique.

En 2022, **6 webinaires d'information** ont été préparés et animés par la DREETS et AT PRO, à destination des partenaires du dispositif et des entreprises. Ils ont rassemblé plus de 200 participants au total.

En appui de la plateforme régionale Transco, un comité de pilotage trimestriel a été mis en place regroupant l'ensemble des partenaires autour du dispositif ainsi qu'une réunion de suivi mensuelle entre le réseau des Délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) et AT PRO.

Le réseau des DARP travaille également en collaboration avec le Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés d'entreprises (CRP) sur les entreprises en difficulté. A la fin de 2022, on dénombre 10 entreprises engagées dans le dispositif Transco. Cela a abouti à l'accompagnement de 55 de leurs salariés par un conseiller en évolution professionnelle et à l'entrée en formation de 20 de leurs salariés.

DÉVELOPPER

UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE PLUS INNOVANTE AVEC LE PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030

Le plan « France 2030 », doté au niveau national de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. Il doit permettre à la France de rattraper le retard dans certains secteurs historiques. Il vise aussi la création de nouvelles filières industrielles et technologiques.

Le Service économique de l'état en région (SEER) a contribué au déploiement du volet national et du volet régionalisé du plan d'investissement France 2030, dans le cadre de sa mission de soutien à l'innovation des entreprises.

Le SEER accompagne le développement des filières stratégiques régionales, en particulier les filières santé, cosmétique, aéronautique, automobile, énergie et électronique, et industries agroalimentaires.

En 2022, le plan d'investissement France 2030 a notamment contribué à soutenir :

- l'implantation de nouvelles unités de production dans des domaines tels que l'agroalimentaire (unité de fabrication de protéines végétales) et la mobilité durable (unité d'assemblage de batteries électriques),
- le développement d'activités industrielles associées aux enjeux de transition écologique (développement de produits biosourcés et éco-conçus),
- l'accompagnement des entreprises dans la transition énergétique (développement d'unités de production de chaleur biomasse).

CHIFFRES DU PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030
(AU 31 MARS 2023)

VOLET RÉGIONALISÉ :

12 projets soutenus

8 M€ d'aides allouées

VOLET NATIONAL :

59 projets soutenus

157 M€ d'aides allouées

ZOOM SUR

Le secteur de l'automobile

La filière automobile regroupe plus de 400 établissements et près de 27 400 salariés. Elle constitue la première activité industrielle régionale en termes d'emplois avec 19,4% des salariés industriels régionaux.

Compte tenu des enjeux du secteur et de son poids régional, un travail étroit a été mis en place au sein de la DREETS entre le chargé de la filière automobile du Service économique de l'État en région (SEER), l'équipe du Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés d'entreprises (CRP) et les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) afin d'accompagner les entreprises de ce secteur.

31 visites ont ainsi été réalisées conjointement entre mars 2022 et début avril 2023. Ce mode d'intervention a permis de proposer une offre de service 360° aux entreprises visitées.

Grâce à ces visites, bon nombre d'entreprises ont été orientées vers des appels à projets France 2030 et des dispositifs gérés par la Plateforme Automobile. Elles ont pu aussi bénéficier d'informations et de conseils sur le volet difficulté économique et financière (Energie, PGE, AP…), et/ou ont été orientées vers des dispositifs tels que Transco, PCRH (prestation conseil ressource humaine). Ces visites doivent permettre d'enrichir une cartographie régionale du secteur automobile dans la région Centre-Val de Loire, en cours de construction, et d'assurer un suivi des entreprises les plus exposées.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES : AIDER AUX TRANSITIONS

Le Service économique de l'État en région (SEER) en action

Le plan de relance de l'industrie en Centre-Val de Loire (soutien à l'investissement industriel) a permis en 2022 à 667 entreprises d'être lauréates pour un montant d'aides de 250M€. **L'impact est de 1,16 Milliard € d'investissements des entreprises et de 5000 créations d'emplois.**

En 2022, **le plan de relance** a notamment participé à **l'accélération des investissements industriels dans les territoires.** Des territoires impactés et fragilisés par les transitions industrielles ont ainsi pu bénéficier d'aides d'État en faveur de la compétitivité des entreprises et de la **création d'emplois salariés.** Plusieurs entreprises régionales ont également été accompagnées dans leur développement d'**activités industrielles résilientes et stratégiques**, en particulier dans les domaines de la santé, de l'agroalimentaire et des intrants de l'industrie, en réponse aux enjeux de souveraineté nationale.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI : RÉDUIRE LES TENSIONS SUR LE RECRUTEMENT AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Dans le prolongement du plan national de réduction des métiers en tension d'octobre 2021, les COmités de DÉVeloppement de l'Emploi (CODEVE), co-présidés État-Région Centre-Val de Loire se sont développés sur les territoires afin de travailler de façon partenariale pour trouver des solutions aux difficultés de recrutement des entreprises et à l'insertion des personnes en recherche d'emploi.

Les principaux secteurs d'activité ciblés ont été (selon les territoires) les **métiers du grand âge, l'hôtellerie restauration, le tourisme, l'industrie, le BTP, l'agriculture, la logistique, le transport de voyageurs et de marchandises.**

Dans le cadre des CODEVE, les acteurs publics du territoire, avec les représentants des entreprises, élaborent un plan d'actions partagé qui porte notamment sur l'attractivité des métiers, le développement de la formation, la mobilisation des publics et des entreprises, le renforcement du lien entreprises/Service Public de l'Emploi.
De nombreuses actions ont ainsi été menées sur les différents territoires.

UNE SOCIÉTÉ DU PLEIN EMPLOI ET DES COMPÉTENCES : DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES TOUT AU LONG DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL

Pacte d'investissements dans les compétences 2019-2023

La formation professionnelle reste un levier important pour faire monter en compétence les personnes et favoriser leur insertion professionnelle.

C'est la raison pour laquelle l'État s'est encore engagé fortement en 2022 pour le financement de ce Pacte aux côtés de la région Centre-Val de Loire.

Le PACTE régional d'investissements dans les compétences est un plan d'actions pluriannuel (2019-2022) destiné à atteindre 3 objectifs :

- former les personnes qui sont en recherche d'emploi, surtout celles peu ou pas qualifiées,
- répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance,
- favoriser la transformation du système de formation professionnelle par l'expérimentation (innovations pédagogiques, parcours individualisés, nouvelles modalités d'achats…).

Chiffres clés en 2022

- **l'État a consacré 88 M€ de financement,**
- 33 923 entrées en formations ont été réalisées, dont 55,9 % pour des publics pas ou peu qualifiés,
- de nombreuses actions phares ont été soutenues par le PACTE : Visas +, DEFI, Identification des Besoins en Compétences, Combo parfait, Klub extraordinaire, Trans'formation ….

PLACER LES RESSOURCES HUMAINES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES : LA PRESTATION CONSEIL RH

L'État et les Opérateurs de compétences (OPCO) financent « la prestation conseil en ressources humaines » (PCRH) pour les TPE et PME.
Elle permet de financer le recours à des consultants spécialisés RH sur les thématiques suivantes :

- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- amélioration des processus de recrutement et appui au développement de l'attractivité,
- intégration des salariés dans l'entreprise,
- organisation du travail,
- amélioration du dialogue social,
- professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise,
- accompagnement RH en lien avec la transition numérique et écologique.

510 entreprises ont été accompagnées par ce dispositif à fin 2022, principalement sur la GPEC (24%), la professionnalisation RH (22%), l'organisation du travail et l'appui recrutement/attractivité (16%).

L'APPRENTISSAGE : S'ENGAGER DANS UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'apprentissage est à la fois un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes et un excellent moyen pour l'entreprise de recruter des futurs collaborateurs en participant à leurs formations.

Son développement reste une **priorité pour la DREETS Centre-Val de Loire.**

En 2022, **25 315 contrats d'apprentissage** ont été signés, soit une progression de 6,4 % en 1 an.

L'aide exceptionnelle attribuée à l'employeur a continué à dynamiser la demande en apprentissage en 2022. Cette aide est pérennisée jusqu'à la fin du quinquennat. Depuis le 1er janvier 2023, **son montant unique est de 6000 euros.**

L'offre de formation par apprentissage en 2022 en région Centre-Val de Loire, un bilan particulièrement positif

Le nombre d'Organismes de formation par apprentissage (OFA) et de Centres de formation par apprentissage (CFA) a augmenté de plus de 100 % entre 2018 et 2022 (de 40 à 83 structures en 5 ans). Le nombre de formations proposées au niveau régional (depuis la mise en place de la réforme de la formation de 2018) a également fortement progressé :

- **1 619 sessions de formation par apprentissage en 2022** (+25% depuis 2021, +45% depuis 2020),
- **56% de l'offre se concentre sur les niveaux Bac (28%) et Infra-Bac (28%).**

La DREETS a poursuivi son rôle d'animation de l'apprentissage et d'accompagnement du réseau.

En 2022, le Service études, statistiques, évaluation (SESE) a réalisé une étude sur l'évolution de l'apprentissage en région entre 2017 et 2021 . *https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/L-apprentissage-en-region-Centre-Val-de-Loire-Evolution-2017-2021*

CERTIFICATION DES DIPLÔMES : RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DANS LE SECTEUR PARAMÉDICAL ET SOCIAL

La certification des diplômes délivrés dans le secteur paramédical et social constitue un enjeu majeur dans une région fortement impactée par la désertification médicale.

La mission certification de la DREETS a délivré plus de 3000 diplômes d'État en 2022 dans les métiers paramédicaux et du travail social (21 métiers concernés). Outre la formation initiale, une partie des candidats obtiennent, en totalité ou partiellement, leur diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

75 % des diplômes paramédicaux concernent des infirmiers (904) et des aides-soignants (980).

Sur les 21 métiers du paramédical, le nombre de diplômés a augmenté de 1,4 % sur un an.

S'agissant des métiers du travail social (481 diplômes en tout), 294 diplômes d'État ont été délivrés pour le diplôme d'accompagnant éducatif et social, suivi du diplôme d'assistant de service social (78).

Le nombre de diplômés du champ du secteur social est en légère baisse, notamment en raison des changements de référentiels de ces diplômes.

La DREETS autorise également l'exercice paramédical des personnes formées dans un pays de l'union européenne.

En 2022, 22 commissions ont examiné 68 dossiers donnant lieu à 48 autorisations d'exercice venant ainsi renforcer l'ensemble des métiers des auxiliaires médicaux en région. 50% des demandes concernent le métier de masseurs kinésithérapeutes.

CERTIFICATION DES DIPLÔMES

+ de 3000 diplômes d'État (DE) secteur paramédical et social

21 métiers du paramédical

75 % des diplômes paramédicaux : infirmiers (904) et aides-soignants (980)

SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les missions du service régional de contrôle et de la formation professionnelle (SRCFP) consistent à procéder à l'enregistrement et au suivi administratif de l'activité des dispensateurs de formation, au contrôle administratif et financier des acteurs de la formation professionnelle et à l'information des usagers (particuliers, employeurs, professionnels de la formation) et des partenaires sur la réglementation.

La mise en place de la certification QUALIOPI au 1er janvier 2022 a eu un impact sur le nombre croissant des déclarations d'activité déposées en 2022. Son activité de contrôle a, quant à elle, été marquée en 2022 par la montée en puissance du dispositif Compte personnel formation (CPF) qui a conduit le SRCFP à **sanctionner les utilisations frauduleuses des certifications professionnelles et les financements d'actions inéligibles au CPF.**

6 journées d'information aux organismes de formation (OF) nouvellement enregistrés et parution d'articles dans la newsletter de la DREETS (ex QUALIOPI).

SRCFP 2022

965 nouvelles déclarations d'activité déposées dont 600 acceptées

3 175 organismes de formation enregistrés au 31 décembre 2022 (+ 8 % / 2021)

45 contrôles traités dont 34 engagés sur l'année

2,37 M€ de sanctions financières prononcées dont 2,23 € au titre du Compte Personnel de Formation (CPF)

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes va au-delà des questions de rémunérations. Elle porte sur l'ensemble de la relation de travail (Voir Étude « Insee Analyses Centre-Val de Loire » N°93 - Mars 2023).

Index de l'égalité hommes femmes

Les **entreprises qui emploient plus de 50 salariés** ont chaque année jusqu'au 1er mars pour publier leur index de l'égalité professionnelle. L'intervention des services vise à **réduire le taux de non-publication** qui était de 20 % en 2021. En 2022, 87 % des entreprises assujetties avaient transmis leur Index de l'égalité à l'administration du travail, via l'applicatif *https://egapro.travail.gouv.fr/*

La DREETS apporte un **appui régulier aux demandes des entreprises** (particulièrement celles de moins de 250 salariés) pour le **calcul de l'index ou l'élaboration de mesures de correction.**

44 entreprises avaient une note inférieure à 75/100 nécessitant des mesures de correction à prendre rapidement et visant à réduire les écarts salariaux femmes-hommes. 6 mises en demeure et une pénalité financière de 1 % de la masse salariale ont été notifiées en 2022.

DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE

Le système d'inspection du travail assure le suivi et le bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel et le respect des obligations relatives au dialogue social.

Matinée du Comité Social et Économique (CSE)

1ère session le 4 avril 2022, sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Newsletter mensuelle dialogue social :

La DREETS en partenariat avec l'Université d'Orléans et son Master «Droit Social et Gestion des Ressources Humaines» publie une **Newsletter mensuelle**.
Son objectif est de donner des **repères juridiques** et des **bonnes pratiques** (analyses d'accords d'entreprises...) afin d'encourager et faciliter le dialogue social.

Diplôme universitaire « Dialogue social : formation commune »

Lancé par l'Université d'Orléans avec le soutien du **Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)** et de la **DREETS**, ce **nouveau cursus de formation continue a permis à 16 étudiants en 2022** de suivre 80 heures de cours (2 jours par mois) au cours du 1er semestre 2022. Composée d'un public mixte de chefs d'entreprises/cadres et de représentants du personnel/délégués syndicaux, la 1ère promotion d'étudiants a participé à la cérémonie de remise des diplômes le 16 septembre à l'occasion du **1er Forum régional sur la santé au travail.**

Négociation collective

3105 textes ont été déposés en 2022 et enregistrés par le service dialogue social et égalité professionnelle de la DREETS.

La DREETS a mis à disposition des observatoires départementaux du dialogue social (ODDS), animés par les DDETS.PP, des **Infographies sur la négociation collective.**

FSE+ : FONDS SOCIAL EUROPÉEN POUR LA RÉDUCTION DES ÉCARTS DE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Fonds social européen+ (FSE+) est le principal instrument de l'Union européenne (UE) pour investir dans le capital humain.

Doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros au niveau européen pour la période 2021-2027, dont plus de 4 milliards pour la France, le FSE+ continuera d'apporter une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences et aux réformes structurelles dans ces domaines.

En 2022, l'activité du service Europe de la DREETS s'est déployée dans le cadre de 2 programmes pluriannuels.

Au titre du programme 2014/2020 :

- **déploiement sur tous les départements de la région des fonds « Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe »** (REACT EU) ; cette enveloppe financière de 4,8M€ a pour but d'apporter un soutien financier à 100% pour des porteurs de projets contribuant à la relance économique,
- campagne de bilans, de visites sur place et de contrôles de service fait des dossiers FSE 2021,
- campagne de contrôles de supervision des Organismes intermédiaires et dialogues de gestion ayant démontré une bonne gestion financière et l'atteinte des objectifs « indicateurs fixés » sur tous les départements.

Les chiffres du bilan de la programmation 2014-2020 ne sont pas encore définitifs (actions encore en cours) mais on peut recenser 569 opérations avec près de 100 000 bénéficiaires dont 47 374 chômeurs et 11 361 jeunes.

11 494 personnes ayant participé à une action financée par le FSE exerçaient un emploi à l'issue, y compris à titre indépendant, et 2 326 suivaient un enseignement ou une formation.

Au titre du programme 2021/2027

Le FSE devient le FSE+. En région Centre-Val de Loire, le budget maquetté du FSE est de 57 millions d'€ pour l'État.

Le FSE+ s'articule autour de 3 grandes priorités : l'insertion socioprofessionnelle et l'inclusion sociale, **le retour à l'emploi des jeunes et le décrochage scolaire** (85% du budget régional FSE+).

Cette nouvelle programmation a été préparée en 2022 : répartition des maquettes financières octroyées, **montage des subventions globales avec les Conseils départementaux, signature d'un accord avec le Conseil Régional** (compétent également en matière de FSE+) pour bien définir les lignes de partage. Un séminaire de lancement régional FSE+ a été organisé en octobre 2022.
La programmation effective des appels à projets et des premiers dossiers est prévue pour 2023.

l'Europe s'engage en Centre-Val de Loire

Liens utiles

https://www.economie.gouv.fr/

https://www.gouvernement.fr/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr

https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/

https://www.immigration.interieur.gouv.fr/

https://geci.dgccrf.rie.gouv.fr/portail/accueil.php

https://www.gouvernement.fr/les-priorites/france-relance

https://signal.conso.gouv.fr/

https://rappel.conso.gouv.fr/

https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf

Remerciements

Un grand MERCI à toutes les équipes de la DREETS et à tous nos partenaires pour leur précieuse collaboration.

Annexe

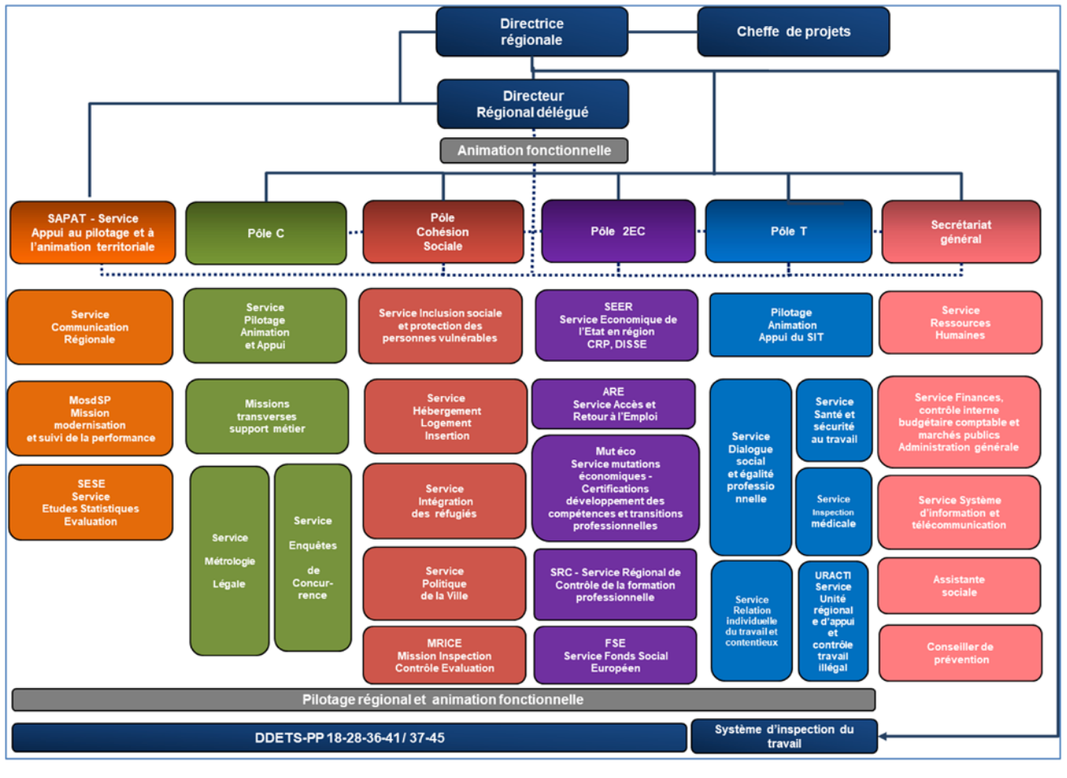

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

12 place de l'Étape - CS 85809
45058 Orléans Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00
https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr

Création : www.thinkad.fr - © Photo Adobe Stock, Flaticon - 07/23